

Montmartre enfin déclaré « zone touristique » ?

LA DEMANDE avait déjà été lancée en janvier 2002. Elle vient d'aboutir : la Ville de Paris a proposé hier la qualité de « zone touristique d'affluence exceptionnelle » à la butte Montmartre. Ce classement, qui vaut déjà pour les Champs-Élysées, la rue de Rivoli, la place des Vosges, la rue d'Arcole, le viaduc des Arts de l'avenue Daumesnil et une partie du boulevard Saint-Germain, doit ensuite être décidé ou non par la préfecture.

Il serait appliqué au bas Montmartre (rue de Steinkerque, place Saint-Pierre, rue Tardieu), au haut de la rue Lepic et au vieux village (dont place du Tertre, place du Calvaire, rue du Mont-Cenis, rue du Chevalier-de-la-Barrière). 115 commerces seraient concernés par cette mesure, dont 26 boutiques de souvenirs, 43 restaurants, cafés et bars, 12 galeries d'art... Pour eux, le classement signifierait la possibilité d'ouverture le dimanche avec du personnel. « Ces ouvertures sont déjà une réalité de fait dans le quartier », a commenté Roxane Decorte (élue UMP du XVIII^e), auteur d'un premier vœu sur ce classement voilà plus d'un an.